Séance d'information aux partenaires d'apprentissage de la filière ASE

Mardi 31 Janvier 2023

Nadia Clopath	*Doyenne ECASE*
Valérie Alheritiere	*Directrice de l'ECASE / Centre de formation professionnelle Social (CFPSo)*
Laurent Cottet	*Conseiller en Formation pour la filière ASE (OFPC)*
Dominique Roulin	*Directrice de l'OrTra*
Rebecca Blanc	*Cheffe-Experte ASE*
Aurélie Ligot	*Chargé de Filière pour les Cours-Interentreprises à l'OrTra*

ORDRE DU JOUR

Les principaux partenaires de la Formation Professionnelle

OFPC
- Le rôle du conseiller en formation
- Le rôle de la Cheffe-Experte
- Le rôle du commissaire d'apprentissage

ECASE – Ecole professionnelle
- Le rôle de l'école professionnelle
- Mémento et règlement
- Plan de formation ASE

OrTra
- Présentation et lien avec les lieux d'apprentissage
- Journées FEE

Employeurs
- Le rôle des employeurs

Les partenaires de la formation professionnelle

Formateur en Entreprise (FPP/FEE)

Commissaire d'Apprentissage / Mentor

Cheffe-Experte

Association professionnelle (OrTra)
Cours inter-entreprises (CIE) et stages

Famille / Parents (enfant mineur)

Centre de formation professionnelle social (CFPSo)

Conseiller en Formation de l'OFPC

Apprenti

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

Les pré-requis à la formation

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

OFPC

Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue

NOUS FORMONS DES PROS. ENTREPRISE FORMATRICE

FORMATIONPROFESSIONNELLEPLUS.CH

Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI

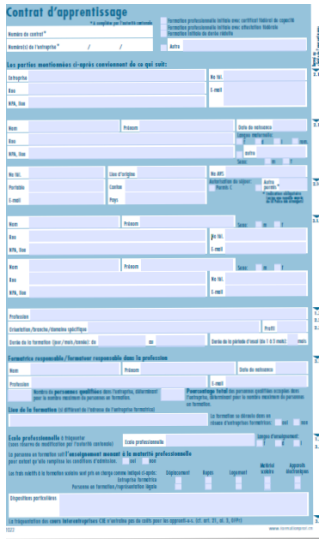

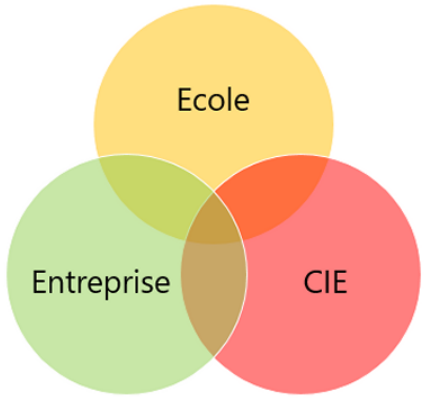

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

Les partenaires de la formation professionnelle

Formateur en Entreprise (FPP/FEE)

Commissaire d'Apprentissage / Mentor

Cheffe-Experte

Association professionnelle (OrTra)
Cours inter-entreprises (CIE) et stages

Famille / Parents (enfant mineur)

Centre de formation professionnelle social (CFPSo)

Conseiller en Formation de l'OFPC

Apprenti

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

Le rôle du conseiller en formation

- Assurer la surveillance
- Accompagner les institutions dans leurs processus d'engagement des nouveaux apprentis
- Coordonner les partenaires et activer les relais d'information
- Mandater les commissaires d'apprentissage pour la surveillance
- Identifier les difficultés des apprentis en lien avec le commissaire et mettre en places des mesures

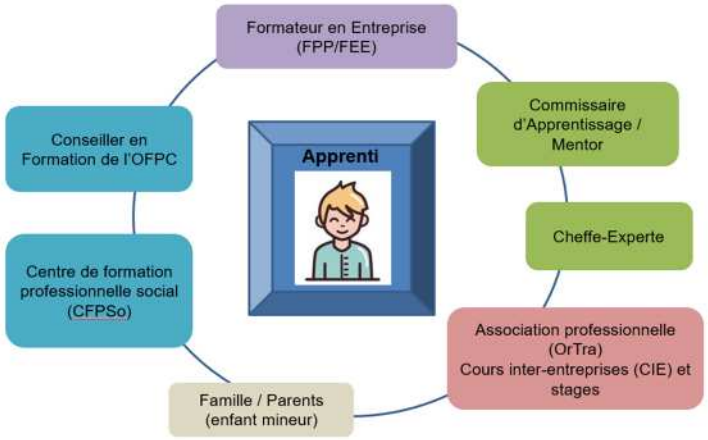

Les partenaires de la formation professionnelle

Formateur en Entreprise (FPP/FEE)

Commissaire d'Apprentissage / Mentor

Conseiller en Formation de l'OFPC

Apprenti

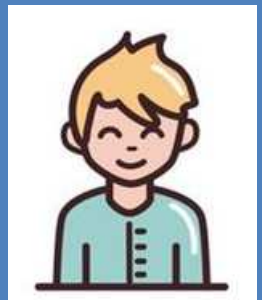

Cheffe-Experte

Centre de formation professionnelle social (CFPSo)

Association professionnelle (OrTra)
Cours inter-entreprises (CIE) et stages

Famille / Parents (enfant mineur)

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

Le rôle de la Cheffe-Experte

Rebecca Blanc
cheffes.expertes.ase.ge@gmail.com

Planifier & garantir le bon déroulement et la qualité des examens CFC ASE

- Préparer les candidats à la PQUAL
- Etablir la planification et les convocations
- Gérer les évènements particuliers
- Centraliser les résultats, les analyser, les valider et les transmettre
- Assurer les débriefings avec les candidats en échec
- Respecter le cadre légal
- Collaborer avec les partenaires de formation et l'autorité cantonale
- Gérer le collège d'experts

Les partenaires de la formation professionnelle

Formateur en Entreprise (FPP/FEE)

Commissaire d'Apprentissage / Mentor

Conseiller en Formation de l'OFPC

Apprenti

Cheffe-Experte

Centre de formation professionnelle social (CFPSo)

Association professionnelle (OrTra)
Cours inter-entreprises (CIE) et stages

Famille / Parents (enfant mineur)

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

Le rôle et mandat des commissaires

Les commissaires sont mandaté-e-s par l'Etat pour réaliser la surveillance en entreprise

- Vérifier la qualité de la formation à la pratique professionnelle dispensée en entreprise,
- Détecter les apprenti-e-s qui rencontrent des difficultés et les signaler au/à la conseiller/ère en formation qui mettra en place les mesures nécessaires,
- Identifier les formateurs-trices qui rencontrent des difficultés dans l'exercice de leur mission et mettre en œuvre des mesures de soutien.

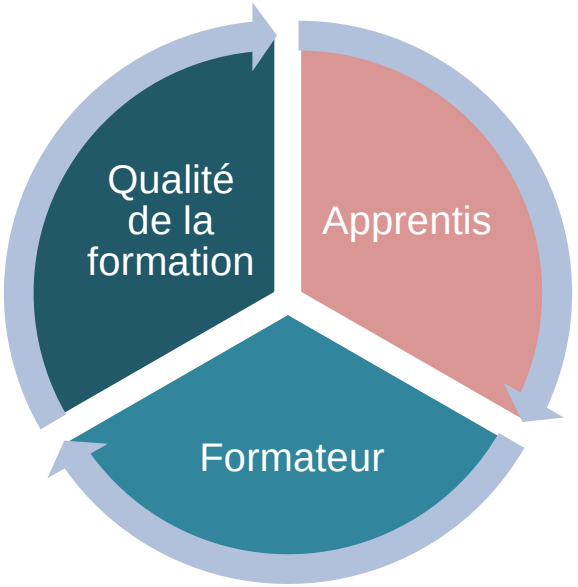

LES COMMISSAIRES, LES EXPERTS : AU COEUR DE L'APPRENTISSAGE
https://vimeo.com/124913722

Les partenaires de la formation professionnelle

Formateur en Entreprise (FPP/FEE)

Commissaire d'Apprentissage / Mentor

Cheffe-Experte

Association professionnelle (OrTra)
Cours inter-entreprises (CIE) et stages

Famille / Parents (enfant mineur)

Centre de formation professionnelle social (CFPSo)

Conseiller en Formation de l'OFPC

Apprenti

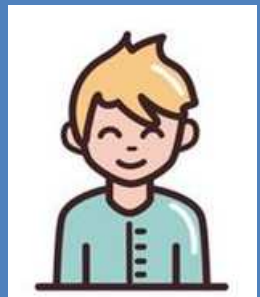

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

Le rôle de l'école : dispenser l'enseignement professionnel

Cadre :

- La présence au cours est obligatoire.
- Les absences doivent être annoncées immédiatement et excusées.
- La même attitude professionnelle est attendue à l'école que sur le terrain et lors des CIE.
- Les téléphones portables sont éteints pendant les cours.
- Des sanctions seront prises en cas de non respect du règlement.

Mémento et règlement

Le Mémento informe sur l'**organisation** et les **ressources** du Centre.

Le **règlement** est basé sur les textes officiels. Ce sont des règles de vie, basées sur des valeurs :

Respect – Confiance – Honnêteté
Loyauté – Investissement personnel
Attention à l'autre

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse
Enseignement secondaire II
Centre de formation professionnelle Social

CFPSocial

Mémento 2022-2023

A la fin du Mémento commun, une partie est consacrée à l'école des assistantes et assistants socio-éducatifs (ECASE)

Le mot générique élève est utilisé pour tous les apprenants du centre : élèves plein-temps, apprenties et apprentis, étudiantes et étudiants.

Plan de formation ASE 2021

A

Compétences transversales

1. Agir en conformité avec son rôle professionnel
2. Réfléchir à son propre travail
3. Etablir des relations professionnelles
4. Communiquer de manière adaptée
5. Contribuer à la résolution de conflit

B

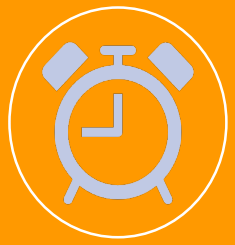

Accompagner au quotidien

B.1 Planifier

B.2 Organiser la journée

B.3 Protéger la sphère privée

B.4 Organiser l'environnement

B.5 Accomplir des tâches domestiques

B.6 Préparer des repas

B.7 Favoriser la mobilité des usagers

B.8 Accompagner dans les soins d'hygiène corporelle

B.9 Agir en cas d'urgence , de maladie et d'accidents

C

Autonomie et participation

C.1. Encourager à la vie sociale et culturelle

C.2. Accompagner dans un processus de décision

C.3 Soutenir les contacts et les relations sociales

D

Travail au sein d'une organisation et d'une équipe

D.1 Collaborer dans l'équipe

D.2 Collaboration pluridisciplinaire

D.3 Collaborer avec des proches et des personnes de référence

D.4 Collaborer au processus de gestion de qualité

D.5 Effectuer des tâches administratives

E

Gestes adéquats: accompagnement spécifique

E.13 Accompagner lors de l'admission

E.14 Accompagner dans les situations exigeantes à risques

E.15. Accompagner dans les soins

E.16 Accompagner dans une séparation et/ou un deuil

F

Education, développement et qualité de vie

F.13 Identifier les besoins, les intérêts et le contexte des usagers

F. 14 Participer à la planification des prestations et activités

F.15 Réaliser les prestations et les activités

F.16 Evaluer les prestations et les activités

1ère année +2ème année +3ème année

1ère année +2ème année

2ème année +3ème année

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

CFPSocial

Déclinaison du plan de formation à l'ECASE

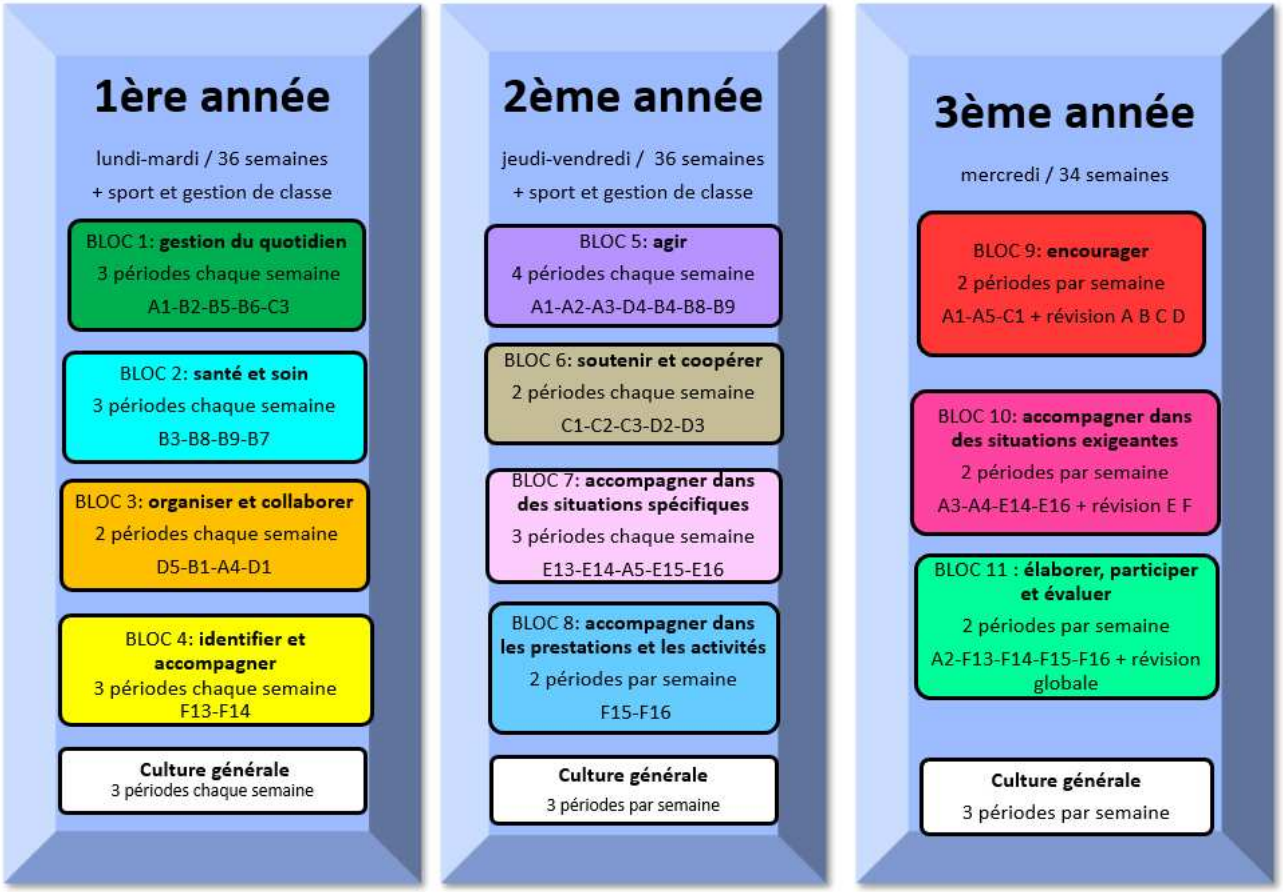

Les partenaires de la formation professionnelle

Formateur en Entreprise (FPP/FEE)

Commissaire d'Apprentissage / Mentor

Cheffe-Experte

Association professionnelle (OrTra)
Cours inter-entreprises (CIE) et stages

Famille / Parents (enfant mineur)

Centre de formation professionnelle social (CFPSo)

Conseiller en Formation de l'OFPC

Apprenti

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

OrTra santé-social genève | Cours interentreprises

- Lieu | rue des Charmilles, 28 (sauf exception)
- Horaires | 08h30 à 12h00 et/ou 13h00 à 16h30
- Objectif : Permettre à l'apprenti-e de se familiariser avec les techniques peu ou pas pratiquées chez son employeur. Découvrir d'autres manières de pratiquer.
- Planning en ligne et à jour sur le site de l'OrTra.

ASE 1ère Année NOUVELLE ORDONNANCE	ASE 2ème Année NOUVELLE ORDONNANCE	ASE 3ème Année ANCIENNE ORDONNANCE
9 journées CIE	7 journées CIE	4 journées CIE (premier semestre)

ASE 1ère Année Raccourcie NOUVELLE ORDONNANCE	ASE 2ème Année Raccourcie ANCIENNE ORDONNANCE
10 journées CIE	6 journées CIE (premier semestre)

OrTra santé-social genève | Cours interentreprises

Lieu d'échange, Lieu de pratique

Formateur·rices en activité, depuis 2 ans au minimum

Spécialistes de la compétence partagée

Pratiques à l'OrTra ou en extérieur

Réflexions sur sa posture professionnelle

Méthodes créatives chez les ASE

Le centre d'information « Le 28 » est toujours à la recherche d'apprenti·e·s pour témoigner dans les CO et les ECG.
Contact : Oriana Testa – o.testa@ortra-ge-ch

| Lien avec les lieux d'apprentissages

NOS MISSIONS

- L'OrTra informe les FPP des **absences** des apprenti·e·s au CIE
- L'OrTra informe des **changements de Planning CIE**

- L'OrTra **organise les stages** des apprenti·e·s généralistes
  - 4 mois de stage en 1ère et 2ème Année
  - 3 mois de stage en 2ème Année Raccourci

  Attribution des lieux de stage, création des conventions

VOS MISSIONS

- **S'assurer de la participation des apprenti·e·s au CIE**
  - La fréquentation des CIE est **obligatoire** (règlement d'application de la loi sur la formation professionnelle C2 05.01, art.22 al.1.)
  - Des absences non excusées aux CIE peuvent compromettre l'examen final de fin d'apprentissage.

- S'assurer que toute absence soit excusée
  - L'apprenti-e doit **justifier son absence** avant le cours ou dans un délai de 48h
  - Toute absence excusée permet une reprogrammation pour l'apprenti·e du CIE (si possible)
  - Au cas échéant, la **compétence doit être rattrapée** chez l'employeur

Journées FEE

à l'OrTra par la Cheffe-Experte

8h30 - 16h30 / 150CHF

Journées de Formation FEE
Mercredi 10 Mai 2023
Lundi 19 Juin 2023
Jeudi 14 Septembre 2023
Jeudi 19 Octobre 2023
Jeudi 09 Novembre 2023

Formulaire d'inscription disponible sur le site Internet de l'OrTra

Objectifs de la journée de formation continue :

- Augmenter la qualité de la formation professionnelle dans le domaine de la santé et du social
- Harmoniser la pratique des formateur·trice·s, personnes encadrantes
- Harmoniser le suivi pédagogique des personnes en formation
- Différencier les voies de formation permettant la certification
- Connaître les attentes des ordonnances de formation
- Distinguer les documents nécessaires au suivi pédagogique

Les partenaires de la formation professionnelle

Formateur en Entreprise (FPP/FEE)

Commissaire d'Apprentissage / Mentor

Cheffe-Experte

Association professionnelle (OrTra)
Cours inter-entreprises (CIE) et stages

Famille / Parents (enfant mineur)

Centre de formation professionnelle social (CFPSo)

Conseiller en Formation de l'OFPC

Apprenti

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

Le rôle de l’employeur

Augmenter les chances de réussite de votre apprenti :

- Veiller à la bonne communication et à la transmission de l'information au sein de vos structures
- Prendre contact avec le commissaire si besoin
- Amener l'apprenti à la session d'examen dans les meilleures conditions possibles

Droits & Devoirs de l'employeur et de l'apprenti

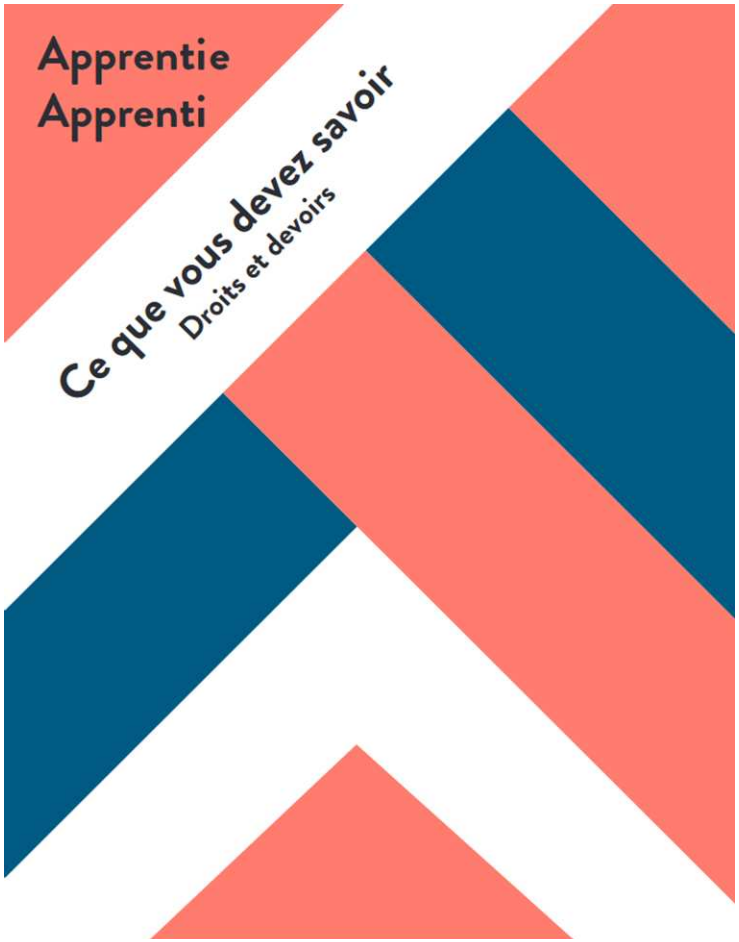

Séance de Questions/Réponses